

Association Facultaire Étudiante de Sciences Humaines de l'UQAM (AFESH-UQAM)

405 rue Ste-Catherine Est, local J-M770

Montréal (Québec) H3C 3P8

Téléphone : 514-987-3000 poste 2633

Courriel : afesh.uqam@gmail.com

**Procès-verbal
Assemblée générale du 18 septembre 2018**

Ordre du jour proposé :

0.0 Procédure d'ouverture

0.1 Ouverture

0.2 Praesidium

0.3 Ordre du jour

1.0 Café Aquin

2.0 Plan d'action

3.0 Élections

4.0 Budget annuel

5.0 Politique 16

6.0 Varia

7.0 Fermeture

0.0 Procédure d'ouverture

0.1 Ouverture

Proposé par : Adam Pétrin

Appui : Guillaume

AAU

0.2 Praesidium : Istvan prés. Geneviève secrétariat

Proposé par Adam

Appui : Félix

AAU

0.3 Ordre du jour tel que présenté dans le cahier de propositions

Proposé par : Guillaume

Appui : Charlie-Rose

AAU

1.0 Café Aquin

Considérant la place centrale qu'occupe le Café Aquin dans la vie des facultés de sciences humaines et de science politique et droit ;

Considérant le contexte universitaire dans lequel se situe le Café Aquin et les mandats qui lui sont propres, notamment celui de garantir l'accessibilité de ses produits et ce, en dépit de l'inflation et des hausses de

prix de ses fournisseur.e.s;

Considérant que le Café Aquin comme organisme autogéré ne pourrait pas survivre hors de ce contexte universitaire en remplissant ces mêmes mandats ;

Considérant que le Café Aquin offre une expérience de travail en autogestion aux étudiant.e.s des facultés de sciences humaines et science politique et droit ainsi qu'un lieu de vie et d'organisation au sein de ces facultés;

Considérant la charge de travail bénévole, souvent invisible, qu'implique un emploi au Café Aquin ;

Considérant les grèves successives de ces dernières années et la situation de précarité qu'elles ont induites pour le Café Aquin;

Considérant la décision des membres du Café Aquin d'en continuer les activités pendant ces périodes, à effectifs et horaires réduits, afin de continuer d'offrir un espace de vie et d'organisation aux étudiant.e.s mais aussi de limiter le stress financier de ses employé.e.s qu'aurait induite une fermeture complète;

Considérant l'entente de financement passée entre l'AFESH et le Café Aquin à l'automne 2016, laquelle stipulait :

- Que l'AFESH s'engageait à verser 18750\$, en trois fois, au Café Aquin pendant trois ans,
- Que cette entente serait révisée en cas de ré-accréditation de l'AFESPED,
- Que le Café Aquin conserverait son autonomie décisionnelle et son fonctionnement en autogestion

Considérant la ré-accréditation de l'AFESPED depuis la conclusion de cette entente ;

Considérant que l'AFESPED garantit une subvention de 7000\$, reconductible, au Café Aquin pour l'année 2018-2019 ;

Considérant la précarité financière actuelle du Café Aquin ;

Considérant la nécessité de subventions récurrentes des associations facultaires pour assurer la survie et la pérennité du Café Aquin ;

Considérant les positions de l'AFESH sur les conditions de travail étudiant et notamment sa mobilisation pour un salaire minimum de 15\$/h (AG du 13 novembre 2015) ;

Considérant les mandats du Café Aquin et notamment celui de doter ses membres de conditions de travail décentes ;

Considérant le souci du Café Aquin de garantir un salaire de 15\$/h à ses membres, d'ici trois ans ;

Considérant l'importance historique accordée par les associations de sciences humaines et de science politique et droit au caractère autogéré du Café Aquin ;

Considérant que les membres du Café Aquin souhaitent absolument préserver le fonctionnement en autogestion du Café ;

Que l'entente passée entre le Café Aquin et l'AFESH à l'automne 2016 tombe et soit remplacée par un nouveau protocole d'entente de subventions récurrentes ;

Que les membres du comité exécutif de l'AFESH soit mandaté.e.s de signer un protocole de subventions récurrentes avec le Café Aquin dans un délai de trois semaines;

Que ce protocole stipule que l'AFESH s'engage à verser 7500 CAD au Café Aquin au début des sessions d'automne et d'hiver chaque année pendant trois ans pour un total de 15000 \$ CAD par année permettant ainsi au Café Aquin de poursuivre ses activités ;

Que ce protocole mentionne explicitement les dispositions suivantes :

- Le Café Aquin conservera son autonomie décisionnelle et son fonctionnement en autogestion,
- En aucun cas le Café Aquin n'aura à rendre compte de ses décisions et ce, qu'elle qu'en soit la teneur,
- Le Café Aquin présentera à la demande de l'AFESH des prévisions budgétaires annuelles ou biannuelles,

Que ce protocole soit signé entre les membres du comité exécutif de l'AFESH et ceux du Café Aquin sous deux semaines ;

Que le premier versement de 7500 \$ CAD soit effectué au plus vite afin de palier à la situation financière critique du Café Aquin.

Proposé par : Jasmine

Appui : Mathilde

AAU

2.0 Plan d'action

Huis clos

3.0 Élections

3.1 Secrétaire à la coordination

Aucune candidature

3.2 Secrétaire aux affaires féministes

Candidature de Charlie-Rose Pelletier, travail social

Élue à l'unanimité

3.3 Secrétaire aux affaires académiques

Aucune candidature

3.4 Secrétaire aux affaires uqamiennes

Aucune candidature

3.5 Secrétaire à la mobilisation

Aucune candidature

3.6 Secrétaire aux finances

Candidature de Vincent Marzano, travail social

Élu à l'unanimité

3.7 Secrétaire aux affaires internes

Aucune candidature

4.0 Budget annuel

Que l'AFESH adopte le budget prévisionnel 2018-2019 tel que présenté (en annexe)

Dûment proposé et appuyé

AAU

5.0 Politique 16

Considérant qu'il y a des lacunes évidentes dans la politique 16 proposé en 2017 concernant le sexisme et les violences à caractère sexuel en milieu académique, dans le cas présent, l'Université du Québec à Montréal ;

Considérant que les agressions à caractère sexuel sont des actes de domination, d'humiliation d'abus de pouvoir, de violences principalement commises envers les femmes, les femmes racisées et les individus de la communauté LGBTQ2E+, principalement par des hommes ;

Considérant que les agressions sexuelles contre les femmes sont un phénomène systémique dû à une société fondamentalement hétéropatriarcale ;

Considérant que plusieurs cas d'agressions sexuelles ont été dénoncés dans le milieu étudiant montréalais et universitaires ;

Considérant que la violence faite à ces individus est encore banalisée à travers des discours politiques, journalistiques, institutionnels, publicitaires et que la culture du viol est omniprésente dans la culture de masse et la culture universitaire tout en étant rarement remise en question ;

Considérant qu'il est de la responsabilité de nos institutions d'enseignement d'offrir un environnement sécuritaire pour les étudiant.e.s;

Considérant l'urgence de remettre les recommandations au BIPH d'ici le 30 septembre 2018 ;

Que l'AFESH et les divers comités des sciences humaines (travail social, sexologie) et d'autres comités s'étant impliqués dans le processus de vérification de la politique 16 puissent présenter ces différents enjeux sous la forme du document intitulé « Compte-rendu de la rencontre sur la Politique 16 » ;

Que l'AFESH et les divers comités des sciences humaines (travail social, sexologie, etc.) et d'autres comités présentent au BIPH les enjeux concernant l'application de la politique 16 en contexte de stage, concernant les procédures et barrières qui peuvent se mettre sur le chemin des survivant.e.s ;

Que les étudiant.e.s faisant partie de l'AFESH-UQAM soutiennent l'initiative

Dûment proposé et appuyé

AAU

6.0 Varia

7.0 Fermeture

Fermeture de l'assemblée générale

Dûment proposé et appuyé

AAU